

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DFS	Date	29 mars 2023
Numéro		Heure	10h29

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP		Lié à (obligatoire) : Ad 23.189
Titre : Amendement au projet de résolution Andreas Jurt 23.189, du 27 mars 2023, Nouvelle UBS : un risque systémique trop lourd à porter !		
<p>Contenu :</p> <p>Le Grand Conseil demande au Conseil fédéral, en étroite collaboration avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), la Banque nationale suisse (BNS) et le Conseil d'administration d'UBS, d'évaluer les divers scénarios et autres structures juridiques appropriés en vue de minimiser les risques systémiques, juridiques et financiers pour la Suisse suite au rachat de Credit Suisse (CS) par UBS.</p> <p>Parmi ces scénarios, la séparation des diverses activités de la nouvelle UBS, notamment les activités nationales de CS, doit être envisagée afin de les rendre autonomes. La création d'une Holding UBS SA pourrait chapeauter ces diverses entités, tout en détenant 100% de leurs actions. Cette mesure est importante pour préserver les emplois, pour les banques et les petites et moyennes entreprises (PME), pour maintenir la concurrence et pour éviter un nouvel effet domino aux conséquences catastrophiques, tant pour la place financière suisse que mondiale, si une nouvelle crise survient.</p> <p>La mise en place d'une nouvelle stratégie doit prioritairement viser une réduction des risques et la sauvegarde des intérêts des clients de la banque. Nous demandons donc que des garanties allant dans ce sens soient exigées de la part des autorités qui se sont fortement engagées financièrement dans ce sauvetage. <u><i>D'une façon générale, toute entreprise bénéficiant d'un soutien d'une collectivité publique doit souscrire aux objectifs de durabilité pour lesquels cette collectivité s'est engagée. En l'occurrence, la nouvelle entité UBS/CS doit parvenir à la neutralité des émissions de CO₂ non seulement pour son fonctionnement interne, mais également pour ses placements selon la planification adoptée par la Confédération.</i></u></p> <p>Par ailleurs, les réglementations existantes ont clairement montré leurs limites et leur incapacité à anticiper ce désastre pour l'image de la place bancaire suisse et notre inaptitude à prendre suffisamment tôt les mesures qui s'imposaient. Là également, les rôles de la FINMA, de la BNS, voire du Conseil fédéral sont à clarifier.</p> <p>Enfin, l'auteur demande que les responsables de cette « déconfiture » soient mis face à leurs responsabilités, rendent des comptes et, dans l'immédiat, ne perçoivent naturellement aucun bonus.</p>		
Motivation (facultatif) :		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Christine Ammann Tschopp		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :